

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DDEEES 138-G Subvention à Extramuros l'Association.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui demande de l'autoriser à verser une subvention à Extramuros l'Association, 14 chemin des Petits Marais 92230 Gennevilliers ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7.000 euros (2015-07719) est attribuée à l'association "Extramuros l'Association" 14, chemin des Petits Marais 92230 Gennevilliers (SIMPA 15247) au titre de l'exercice 2015.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, ligne DF 55007, rubrique 91-3, du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année 2015.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO